

Conseil Municipal
22.03.2013
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

Présents : COURBIER – DEL CONFETTO – COMTE – GARD – BELLAGAMBA – GRAVEZAT – GUILLEMET – AYMARETTI – ALLARD.CROUZET – FRANCE – HLYWA – GARCIA – MALACHANNE – MERLE – PERTUS – RIOS – ROUQUETTE – ROUX - SINET

Procurations : GRAS a donné procuration à COMTE
GAUFFROY a donné procuration à GARD

Absente : TEYSSIER.JAVEL

Madame Hlywa est élue secrétaire de séance et le procès verbal de la dernière séance adopté, à l'unanimité.

Infos :

1) Monsieur le Maire démonte les propos contenus dans le tract de «Mieux vivre à Salindres » qu'il considère comme un premier assaut dans la campagne électorale qui s'ouvre.

2) L'ADISL a déposé une requête en appel auprès du Tribunal Administratif de Marseille, contre le jugement au Tribunal de Nîmes qui les a déboutés dans leur demande d'annulation du permis de construire de l'usine TMB de Sita Sud. Affaire à suivre.

Et en attendant autoriser le Maire à défendre, doit faire l'objet d'une délibération.

3) Un nouveau projet de construction de logements sur les terrains Trial : villas HLM en bas, villas privées au milieu, logements avec partie commune pour personnes âgées en haut, est sur le point d'obtenir permis de construire et d'aménager.

Pour une partie du projet se pose un problème d'espaces verts (1/10^{ème} de la surface) alors qu'il en existe tout autour (Tour Bécamel).

Ce problème pourrait être résolu par une convention entre le promoteur et la commune affectant une parcelle municipale aux espaces verts requis par le projet.

Là encore une délibération est nécessaire.

4) Dates à retenir :

- samedi 30 mars : Corso des écoles

- lundi 1 avril : chasse aux œufs – jardin public

Modifications à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- autorisation de défendre auprès du TA de Marseille suite à la requête de l'ADISL avec recours au cabinet Margall

- autorisation de signer avec promoteur convention pour affectation parcelle communale à espaces verts du lotissement

L'ajout de ces 2 délibérations à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Délibérations (votées à l'unanimité sauf le chapitre 011 du BP commune – 1 voix contre)

N° 1- Défense auprès du T.A. de Marseille

*Le Maire est autorisé à défendre et à avoir recours au cabinet Margall
Unanimité*

**N°2 Convention pour affectation parcelle municipale à espaces verts
lotissement**

Le Maire est autorisé à signer cette convention qui prévoit un financement de 10 000 € par le promoteur pour aménagement de la parcelle : bancs publics etc...

Unanimité

N°3 – Emprunt

Monsieur Comte, adjoint aux finances, détaille le montant de l'endettement de la commune, le relativise en égard aux investissements réalisés et dénonce des comparaisons sans fondement sérieux.

De la consultation lancée auprès de 3 banques, il est proposé de retenir celle de la Caisse d'Épargne.

Pour le budget communal : 200 000 € destiné à l'aménagement de la place de la mairie

- taux : 4,30 % - durée : 15 ans – périodicité : annuelle – commission : 0,20 %

- Pour le budget assainissement : 200 000 € pour le chantier du Malpas, aux mêmes conditions.

Unanimité

N°4 – Ligne de trésorerie 200 000 €

Après de multiples démarches infructueuses, la possibilité d'obtenir une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la Caisse d'Épargne est apparue. Cette ligne de crédit sera sur un an est destinée à alimenter notre trésorerie dans l'attente notamment des versements de subventions ou de dotations de la communauté d'agglomération.

N°5 – Participation pour travaux

Pour désenclaver son terrain et lui permettre l'accès au tout à l'égout, un propriétaire d'un terrain donnant sur le chemin du four à chaux qui monte vers la Tour Bécamel, sollicite de la commune 2 aménagements :

. L'élargissement de ce chemin dans sa partie haute avec l'accord d'un autre propriétaire de céder 2 m pour cet élargissement

. La prolongation sur 50 m environ du réseau assainissement collectif.

Pour un montant de travaux de 25 000 € HT environ.

Ce propriétaire s'engage à participer au taux de 50 % sur le coût effectif de ces 2 chantiers.

Le conseil s'engage à participer pour 50 % et entamera les travaux dès que la participation du propriétaire aura été versée

Unanimité.

N°6 – Vote des budgets primitifs prévisionnels de 2013

Eau : exploitation : 79 000 € (recettes = dépenses)
Investissement : 279 284 €

Unanimité

Assainissement : Exploitation : 101 000 €
Investissement : 490 844 €

Commune :

Fonctionnement : 2 953 140 €

Investissement : 1 281 030 €

Unanimité sauf 1 vote contre au chapitre 011

Subventions (y compris CCAS) 248 000 €

Montant stable depuis 4 ans, mais 4 fois supérieur à 1995 qui ne recouvre que le ¼ des dépenses effectuées en faveur des associations (personnel – eau – électricité – locations etc.)

Unanimité.

Bien entendu les élus responsables de telle ou telle associations n'ont pas pris, part au vote de leur subvention.